



PROCÈS VERBAL

SÉANCE DU 29 FEVRIER 2016

L'an deux mille seize le vingt-neuf février à 20 h 30, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Leu d'Esserent dûment convoqué s'est réuni à la salle Art et Culture sous la présidence de Monsieur EUVERTE Michel, Maire,

Etaient présents : Michel EUVERTE / Yvan HARDIVILLEZ / Pascale RIBOUILLARD / Marielle ERNOULT / Jean-Michel MAZET / Ana MENDES / Laurent TARASSI / Martine WACHEUX / Jean-Claude HUBERT / Jean-Luc WACHEUX / Marc PIANT / Brigitte DUBOIS-LOMBART / Eric MÜLLER / Constance VAGANAY / François LOMBART / Claude DOFFEMOND-BOUWYN / Brigitte BAYARD / Pascal DERAYE.

Etaient absents excusés : Stéphane HAUDECOEUR (pouvoir à Michel EUVERTE) / Alicia CONTINI (pouvoir à Jean-Claude HUBERT) / Fernande BELDAME (pouvoir à Constance VAGANAY) / Sylvie POYE (pouvoir à Jean-Michel MAZET) / Frédéric BETHENCOURT (pouvoir à Ana MENDES) / Angéline FONTAINE (pouvoir à Laurent TARASSI) / Guy MICHALON / Alain BLANCHARD (pouvoir à Pascal DERAYE) / Rachel GERTHOFFERT (pouvoir à Brigitte BAYARD).

Secrétaire de séance : Laurent TARASSI

En exercice : 27

Présents : 18

Votants : 26

Procurations : 8

Approbation du procès-verbal du 1^{er} février 2016

Le procès-verbal est adopté l'unanimité.

Décisions du Maire

En date du 4 février 2016, la municipalité a accepté l'offre de la Société B.E.2.C concernant une mission de coordination sécurité et protection de la santé pour des travaux de construction d'un restaurant scolaire – Avenue de la commune de Paris, d'un montant de 7820,00 € HT.

En date du 4 février 2016, la municipalité a accepté l'offre du bureau VERITAS concernant une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de construction d'un restaurant scolaire Avenue de la Commune de Paris, d'un montant de 5478,00 € HT.

En date du 15 février 2016, la municipalité a accepté l'offre présentée par la société FINANCE CONSULT afin de réaliser une étude financière et fiscale des conditions d'adhésion de la commune de Saint Leu d'Esserent à un nouvel ensemble intercommunal, d'un montant de 15 780 € HT.

Madame BAYARD s'interroge sur ce dernier point puisque PSO a engagé la même démarche. Monsieur EUVERTE explique que PSO étudie les différents scénarios possibles d'intégration et de fusion avec le Pays de Thelle ou la Vallée Dorée. Il ajoute que la municipalité a souhaité entreprendre une étude propre à la commune. Madame BAYARD explique que ce ne sera pas réalisable et que les communautés de communes ne pourront pas être disloquées.

Monsieur EUVERTE indique que les communes ont un délai de trois mois pour proposer un nouveau scénario au Préfet qui entérinera ensuite la décision. Il explique qu'il n'y a aucune obligation de fusionner toutes les communes de PSO avec la nouvelle intercommunalité. Il ajoute qu'il sera possible de changer d'intercommunalité après le 1^{er} janvier 2017, si le choix préfectoral ne satisfait pas.

Monsieur DERAYE considère que le Préfet aura le dernier mot quant au choix définitif de fusion des intercommunalités et que cette étude engage des dépenses inutiles pour la commune. Monsieur TARASSI explique l'importance d'obtenir des éléments probants qui pourront permettre une négociation avec le Préfet. A ce titre l'étude engagée est nécessaire puisqu'elle concerne uniquement la commune. Monsieur HUBERT indique que la commune de Saint-Maximin a entrepris la même démarche.

1) Compte administratif année 2015

Monsieur EUVERTE explique que le compte administratif constitue l'arrêté des comptes de la commune à la clôture de l'exercice budgétaire. Il retrace toutes les dépenses et toutes les recettes de l'exercice clos.

Monsieur EUVERTE présente le compte administratif de l'exercice écoulé au conseil municipal pour que celui-ci l'approuve, étant entendu que le vote du compte administratif doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

Le compte administratif doit être rigoureusement conforme au compte de gestion tenu par le receveur municipal.

Pour l'exercice 2015, le compte administratif s'établit ainsi qu'il suit :

Résultat de fonctionnement 2014		204 991, 08 €
Recettes de fonctionnement 2015	+	7 065 325, 68 €
Dépenses de fonctionnement 2015	-	6 241 152, 08 €
Excédent de fonctionnement 2015	=	1 029 164, 68 €

Résultats d'investissement 2014		187 458, 72 €
Recettes d'investissement 2015	+	2 141 627, 51 €
Dépenses d'investissement 2015	-	2 357 845, 85 €
Excédent de financement 2015	=	- 28 759,62 €

Résultat cumulé (hors restes à réaliser) 1 000 405,06 €

Restes à réaliser :

- recettes :		0 €
- dépenses :	-	665 379, 11 €
Solde des restes à réaliser	-	665 379, 11 €

Résultat définitif de clôture (avec restes à réaliser) 335 025, 95 €

Monsieur DERAYE souhaite attirer l'attention sur le résultat définitif de clôture qui diminue sensiblement et qui risque de réduire la capacité d'autofinancement. Monsieur EUVERTE explique que l'emprunt de la commune a baissé (2,4 millions) alors qu'il était de plus de 4 millions en 2008. Il ajoute que la ville est dans un rythme de développement d'activités qui conduira à la nécessité de réaliser un emprunt (2 millions d'investissements par an pour une capacité d'autofinancement de 1 million). Monsieur EUVERTE espère pouvoir obtenir des subventions de la Région et du Département.

Suite au retrait de Monsieur EUVERTE, Monsieur HUBERT assure la présidence et compte les votes. Après en avoir délibéré, le conseil adopte ce point à l'unanimité des votants (25 voix).

2) Compte de gestion du receveur municipal

Dressé par le receveur municipal, le compte de gestion retrace les encaissements et les paiements réalisés au cours de l'année écoulée.

Madame MENDÈS explique que sur l'ensemble des opérations effectuées pour 2015 ce dernier présente des écritures rigoureusement identiques à celles retracées dans le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte ce point à l'unanimité.

3) Affectation du résultat 2015

Madame MENDÈS indique que les résultats du compte administratif et du compte de gestion du receveur se décomposent comme suit :

Excédent de fonctionnement	1 029 164,68 €
Besoin de financement d'investissement	28 759,62 €
Solde des restes à réaliser 2015	665 379,11 €

Il est proposé au conseil :

- d'affecter au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » la somme de 800 000 € afin de compenser le besoin de financement (soit 694 138,73 €) et de prévoir des opérations nouvelles d'investissement (105 861,27€)
- d'inscrire au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » la somme de 229 164,68 €.
- d'inscrire au compte 001 « solde d'exécution d'investissement reporté » la somme de 28 759,62€.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte ce point avec 21 voix pour et 5 abstentions.

4) Autorisations de programmes et crédits de paiement

Comme le prévoit l'instruction budgétaire et comptable M14 et le code général des collectivités territoriales, les autorisations de programmes permettent d'échelonner dans le temps les dépenses liées à des investissements qui ne peuvent se réaliser que sur plusieurs exercices comptables.

C'est le cas de la construction du restaurant scolaire dont l'ouverture est prévue à la rentrée 2017 et de la création du rond-point au carrefour de la rue du Pilori.

Libellé	Montant de l'autorisation de programme	Crédits de paiement	
		2016	2017
Restaurant scolaire JB Clément	2 564 000,63	964 000,63	1 600 000
Rond-Point Pilori	425 000	225 000	200 000

Monsieur WACHEUX souhaiterait connaître la raison pour laquelle la commune demande un emprunt pour le projet du Pilori. Monsieur EUVERTE explique qu'il s'agit simplement d'un étalement des dépenses.

Concernant le projet de restauration scolaire, Monsieur WACHEUX demande si un emprunt a été réalisé. Monsieur EUVERTE explique qu'il sera nécessaire d'engager la totalité de la dépense et qu'il a donc été privilégié un étalement du paiement pour éviter des restes à réaliser. Monsieur DERAYE indique que ce point n'apparaît pas dans le budget. Monsieur EUVERTE répond que cette dépense figure dans l'article « Bâtiments divers ».

Après en avoir délibéré, le conseil adopte ce point à l'unanimité.

5) Budget unique 2016

Madame MENDES indique que les services municipaux et ceux du receveur ont émis respectivement le compte administratif et compte de gestion, et que la reprise des résultats, les restes à réaliser ainsi que l'affectation des résultats ont pu être inclus dès le budget primitif.

Elle ajoute que cette procédure permet d'établir un budget unique pour l'exercice 2016. Les modifications budgétaires éventuelles seront réalisées par des décisions modificatives qui pourront être présentées lors de conseils municipaux suivants.

1) Charges de fonctionnement

COMPTE	BP 2015	REALISE 2015	REAL-BP 2015	BP 2016	BP 2015/ BP 2016
O11 CHARGES GENERALES	1 505 719 €	1 379 289 €	-126 430 €	1 502 784 €	-2 935 €
O12 CHARGES DE PERSONNEL	3 402 100 €	3 370 848 €	-31 252 €	3 423 800 €	21 700 €
O14 ATTENUATION DE PRODUITS	0 €	270 192 €	270 192 €	345 850 €	75 658 €
65 GESTION COURANTE	863 711 €	767 938 €	-95 773 €	751 509 €	-112 202 €
66 CHARGES FINANCIERES	95 437 €	91 648 €	-3 789 €	85 974 €	-9 463 €
TOTAL DEPENSES COURANTES FONCT	5 866 967 €	5 879 915 €	12 948 €	6 109 917 €	242 950 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	266 383 €	21 371 €	-245 012 €	205 978 €	-60 405 €
OPERATIONS D'ORDRE	602 395 €	339 866 €	-262 529 €	785 090 €	182 695 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	6 735 745 €	6 241 152 €	-494 593 €	7 100 985 €	365 240 €

Le tableau d'évolution des prévisions montre que les dépenses courantes de fonctionnement représentent 6 109 917 € en hausse de 242 950 € par rapport au budget 2015 (+ 4,14%). Mais la comptabilisation du FPIC au budget 2015 était retirée des recettes de fonctionnement. Il faut donc pour pouvoir comparer les budgets 2015 et 2016 réduire en 2016 345 850 €, ce qui donne un budget de fonctionnement courant de 5 764 067 € en diminution de 102 900 € (-1,76%) par rapport à 2015 qui s'explique de la manière suivante :

Les charges générales sont globalement stables (- 2 935€) alors même que la création du service jeunesse et la mise en place d'ateliers touristiques viennent augmenter ces charges.

Les autres matières et fournitures augmentent de 40 000 € pour la création de bureaux supplémentaires en mairie faite en régie.

Les honoraires progressent de 28 000 € afin de réaliser des pré-études.

La suppression du contrat de location d'un bateau croisière (45 000 €) remplacé par un achat et la poursuite des efforts de réduction des charges de gestion courante permettent de contenir ce type de charges.

Les charges de personnel sont elles aussi stables + 21 700 € (0,63%) grâce en particulier à la renégociation du contrat d'assurance du personnel (- 3 600 €) et aux ASSEDIC (- 4 000 €).

Les atténuations de produits correspondent au versement du FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal) qui est évalué cette année à 345 850 €, non budgété en dépenses en 2015 et qui correspond à une augmentation de 75 658 € (+ 28 %) par rapport au réalisé 2015.

Les charges de gestion courante baissent de 112 202 € par rapport au budget 2015 ce qui s'explique en particulier par le remboursement du très haut débit (- 70 000 €) inscrit en investissement et la fin du remboursement d'emprunt pour la création du collège (- 40 000 €).

Les charges financières baissent de 9 463 € (- 9,91%) correspondant à la diminution du remboursement des intérêts de la dette.

Monsieur DERAYE constate que les charges de personnel subissent une hausse importante mais qu'il est important de faire des embauches.

Il aimerait par ailleurs savoir où en est le projet du Très Haut Débit. Monsieur EUVERTE indique qu'une réunion est prochainement prévue, et qu'à ce jour, seul l'opérateur SFR est prêt à commercialiser. Monsieur HARDIVILLEZ espère voir un peu de concurrence.

2) Les recettes de fonctionnement

COMPTE	BP 2015	REALISE 2015	REAL-BP 2015	BP 2016	BP 2015/ BP 2016
O13 ATTENUATION DE CHARGES	30 000 €	51 585 €	21 585 €	30 000 €	0 €
70 PRODUITS DES SERVICES	347 436 €	344 868 €	-2 568 €	357 311 €	9 875 €
73 IMPOTS ET TAXES	4 243 513 €	4 757 333 €	513 820 €	4 777 058 €	533 545 €
74 DOTATIONS SUBV PARTICIPATIONS	1 868 157 €	1 846 883 €	-21 274 €	1 664 963 €	-203 194 €
75 AUTRES PRODUITS	39 642 €	42 566 €	2 924 €	33 000 €	-6 642 €
TOTAL RECETTES COURANTES FONCT	6 528 748 €	7 043 235 €	514 487 €	6 862 332 €	333 584 €
76 PRODUITS FINANCIERS	2 006 €	9 492 €	7 486 €	911 €	-1 095 €
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	204 991 €	10 537 €	-194 454 €	235 164 €	30 173 €
OPERATIONS D'ORDRE		2 062 €	2 062 €	2 578 €	2 578 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	6 735 745 €	7 065 326 €	329 581 €	7 100 985 €	365 240 €

Les recettes courantes de fonctionnement sont estimées à 6 862 332 € en augmentation de 333 684 € par rapport au budget 2015.

La hausse la plus importante au compte 73 « impôts et taxes » est due à la comptabilisation en 2015 du FPIC en diminution de recette (273 565 €), ce qui ramène l'augmentation prévisionnelle des recettes de fonctionnement à 60 119 €.

Les recettes des produits des services augmentent de près de 10 000 € correspondant à l'augmentation

prévisible des effectifs et à la mise en place de produits touristiques (+25 000€) compensé par la recette exceptionnelle l'an dernier du reversement par le SE60 de la part éclairage de la rue de Boissy.

Les tableaux ci-après donnent le détail des chapitres les plus importants (73 et 74).

73 Impôts et Taxes

COMPTE	BP 2015	REALISE 2015	BP 2016
7336 - Droits de place	2 965,00 €	2 285,64 €	
7336 - Droits de place	250,00 €	380,00 €	2 680,00 €
73111 - Taxes foncières et d'habitation	2 515 845,00 €	2 828 180,00 €	2 830 000,00 €
73112 - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	212 351,00 €	215 303,00 €	235 733,00 €
73113 - Taxe sur les Surfaces Commerciales	9 152,00 €	11 591,00 €	11 600,00 €
73114 - Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau	550 425,00 €	744 657,00 €	744 650,00 €
7323 - F.N.G.I.R.	905 125,00 €	905 125,00 €	905 125,00 €
7343 - Taxe sur les pylônes électriques	17 000,00 €	17 584,00 €	17 000,00 €
7368 - Taxe locale sur la publicité extérieure	400,00 €	270,00 €	270,00 €
7381 - Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publi	30 000,00 €	31 957,00 €	30 000,00 €
TOTAL CHAPITRE 73	4 243 513,00 €	4 757 332,64 €	4 777 058,00 €

En l'absence de données de l'administratif fiscal les estimations ont été réalisées de façon prudente + 19 726 € (+ 0,41%).

Monsieur EUVERTE explique que la contribution des habitants est à hauteur de 15%, et que la majorité de la contribution relève des entreprises.

Monsieur DERAYE souhaiterait savoir si les habitants de l'éco lotissement ont une exonération sur la taxe foncière. Monsieur EUVERTE répond que les taxes seront prises en compte dès 2017.

74 Dotations et participations

COMPTE	BP 2015	REALISE	BP 2016
7473 - Départements	4 500,00 €	5 408,00 €	5 500,00 €
7478 - Autres organismes	31 000,00 €	35 678,79 €	36 000,00 €
7478 - Autres organismes	24 500,00 €	20 821,72 €	21 310,69 €
7478 - Autres organismes	28 000,00 €	45 704,05 €	46 000,00 €
7478 - Autres organismes	17 130,00 €	29 033,33 €	
7478 - Autres organismes	- €	- €	29 000,00 €
7473 - Départements	14 200,00 €	7 140,00 €	14 200,00 €
7411 - Dotation forfaitaire	1 147 426,00 €	1 094 939,00 €	930 350,00 €
74121 - Dotation de solidarité rurale	38 896,00 €	41 880,00 €	41 880,00 €
745 - Dotation spéciale au titre des instituteurs	2 808,00 €	- €	- €
74718 - Autres	1 175,00 €	974,18 €	900,00 €
7478 - Autres organismes	1 600,00 €	1 993,41 €	1 900,00 €
748313 - Dotation compensation de la réforme de la taxe professionnelle	475 922,00 €	475 922,00 €	475 922,00 €
748314 - Dotation unique compensations spécifiques taxe professionnelle	20 000,00 €	15 799,00 €	- €
74833 - Etat - Compensation au titre de la CET (CVAE et CFE)	- €	26,00 €	- €

74834 - Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes foncièr	11 000,00 €	12 165,00 €	12 000,00 €
74835 - Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitat	50 000,00 €	59 398,00 €	50 000,00 €
TOTAL CHAPITRE 74	1 868 157,00 €	1 846 882,48 €	1 664 962,69 €

Ce compte diminue de 203 194 € (- 10,88%) correspondant à la baisse évaluée de la Dotation Globale de Fonctionnement (217 076 €) identique à celle subie l'an dernier. Ces montants seront revus au reçu des états fiscaux.

COMPTE	BP 2015	REALISE 2015	REAL-BP 2015	BP 2016	BP 2015/ BP 2016
13 SUBVENTIONS RECUES	24 388 €	28 156 €	3 768 €	74 434 €	50 046 €
16 EMPRUNTS ENCAISSES	2 000 000 €	0 €	-2 000 000 €	3 500 000 €	1 500 000 €
10 DOTATIONS	240 000 €	300 297 €	60 297 €	216 520 €	-23 480 €
1068 EXCEDENT CAPITALISE	1 200 000 €	1 200 000 €	0 €	800 000 €	-400 000 €
OPERATIONS D'ORDRE	1 002 292 €	613 175 €	-389 117 €	806 565 €	-195 727 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT INVESTISSEMENT RESTES A REALISER	4 466 680 €	2 141 628 €	-2 325 052 €	5 397 519 €	930 839 €
	4 466 680 €	2 141 628 €	-2 325 052 €	5 397 519 €	930 839 €

3) Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement (5 397 519 €) augmentent de 930 839 € par rapport au budget 2015 par l'inscription d'un emprunt de 3 500 000 € qui sera réalisé en partie cette année.

Les demandes de subventions auprès des Conseils Départemental et Régional sont en cours d'étude pour les projets nouveaux.

En ce qui concerne les projets plus anciens (rue de Boissy et parking de la Gare), ils devraient être présentés à la Commission Départementale en Mars.

4) Les dépenses d'investissement

COMPTE	BP 2015	REALISE 2015	REAL-BP 2015	BP 2016	BP 2015/ BP 2016
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	558 238 €	265 394 €	-292 844 €	718 797 €	160 559 €
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 147 965 €	908 071 €	-239 894 €	1 016 093 €	-131 872 €
23 TRAVAUX EN COURS	2 303 880 €	710 851 €	-1 593 029 €	3 329 991 €	1 026 111 €
16 EMPRUNTS	268 504 €	268 503 €	-1 €	284 272 €	15 768 €
OPERATIONS D'ORDRE + RESULTAT	188 093 €	205 027 €	16 934 €	48 366 €	-139 727 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT INVESTISSEMENT RESTES A REALISER	4 466 680 €	2 357 846 €	-2 108 834 €	5 397 519 €	930 839 €
	4 466 680 €	3 023 225 €	-1 443 455 €	5 397 519 €	930 839 €

Dans le budget, elles sont inscrites par opération et sont détaillées ci-dessous :

RECAPITULATIF PLAN D' INVESTISSEMENT PLURIANNUEL				Document de travail		
Projet Fluvestre	INVEST. 2015	REALISE AU 31/12/2015	INVEST. 2016	INVEST. 2017	INVEST. 2018	INVEST. 2019
TOTAL IMMOBILISATIONS ETUDES	79 054 €	67 534,00 €	120 000,00 €	350 000 €	600 000 €	170 000 €
TOTAL IMMOBILISATIONS TRAVAUX	105 000 €	45 747,74 €	452 000,00 €	635 788 €	3 871 434 €	2 535 200 €
Projet Installations sportives	INVEST. 2015		INVEST. 2016	INVEST. 2017	INVEST. 2018	INVEST. 2019
TOTAL IMMOBILISATIONS ETUDES	25 000 €	- €	40 000,00 €	25 000 €	0 €	0 €
TOTAL IMMOBILISATIONS TRAVAUX	17 637 €	14 943,84 €	19 560,00 €	934 129 €	1 609 729 €	1 159 729 €
Projet valorisation du patrimoine - ABBATIALE	INVEST. 2015		INVEST. 2016	INVEST. 2017	INVEST. 2018	INVEST. 2019
TOTAL IMMOBILISATIONS ETUDES	24 500 €	4 740,00 €	25 600,00 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL IMMOBILISATIONS TRAVAUX	228 000 €	- €	130 000,00 €	130 000 €	100 000 €	0 €
Projet valorisation du patrimoine - AUTRE	INVEST. 2015		INVEST. 2016	INVEST. 2017	INVEST. 2018	INVEST. 2019
TOTAL IMMOBILISATIONS ETUDES	5 000 €	2 400,00 €	- €	0 €	0 €	0 €
TOTAL IMMOBILISATIONS TRAVAUX	86 000 €	- €	86 000,00 €	53 000 €	40 000 €	0 €
Projet réhabilitation ferme des Moines 1 - 2	INVEST. 2015		INVEST. 2016	INVEST. 2017	INVEST. 2018	INVEST. 2019
TOTAL IMMOBILISATIONS ETUDES	782 000 €	509 551,71 €	78 000,00 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL IMMOBILISATIONS TRAVAUX	220 000 €	10 000,00 €	248 000,00 €	500 000 €	350 000 €	350 000 €
Projet zone renoir +	INVEST. 2015		INVEST. 2016	INVEST. 2017	INVEST. 2018	INVEST. 2019
TOTAL IMMOBILISATIONS ETUDES	6 000 €	1 200,00 €	20 000,00 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL IMMOBILISATIONS TRAVAUX	110 000 €	- €	139 000,00 €	600 000 €	300 000 €	0 €
Projet aménagement Quartier Gare	INVEST. 2015		INVEST. 2016	INVEST. 2017	INVEST. 2018	INVEST. 2019
TOTAL IMMOBILISATIONS ETUDES	50 000 €	20 626,58 €	- €	30 000 €	0 €	0 €
TOTAL IMMOBILISATIONS TRAVAUX	317 000 €	4 392,00 €	- €	159 012 €	111 381 €	0 €
Projet parc de la Garenne	INVEST. 2015		INVEST. 2016	INVEST. 2017	INVEST. 2018	INVEST. 2019
TOTAL IMMOBILISATIONS ETUDES	9 100 €	- €	4 800,00 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL IMMOBILISATIONS TRAVAUX	38 136 €	2 122,26 €	184 700,00 €	499 100 €	110 250 €	0 €
Projet vidéo protection	INVEST. 2015		INVEST. 2016	INVEST. 2017	INVEST. 2018	INVEST. 2019
TOTAL IMMOBILISATIONS ETUDES	0 €	- €	- €	0 €	0 €	0 €
TOTAL IMMOBILISATIONS TRAVAUX	173 988 €	3 640,20 €	10 000,00 €	10 000 €	10 000 €	0 €
Projet restauration scolaire	INVEST. 2015		INVEST. 2016	INVEST. 2017	INVEST. 2018	INVEST. 2019
TOTAL IMMOBILISATIONS ETUDES	60 000 €	4 815,37 €	- €	5 000 €	0 €	0 €
TOTAL IMMOBILISATIONS TRAVAUX	30 000 €	- €	939 392,00 €	1 810 000 €	400 000 €	400 000 €
Prévision travaux de voirie	INVEST. 2015		INVEST. 2016	INVEST. 2017	INVEST. 2018	INVEST. 2019
TOTAL IMMOBILISATIONS ETUDES	24 146 €	3 060,00 €	60 000,00 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL IMMOBILISATIONS TRAVAUX	25 520 €	24 803,05 €	822 000,00 €	1 000 000 €	779 000 €	15 000 €
Prévision autres travaux	INVEST. 2015		INVEST. 2016	INVEST. 2017	INVEST. 2018	INVEST. 2019
TOTAL IMMOBILISATIONS ETUDES	189 800 €	- €	55 000,00 €	50 000 €	0 €	0 €
TOTAL IMMOBILISATIONS TRAVAUX	370 176 €	97 644,80 €	635 907,05 €	599 000 €	605 000 €	0 €
Prévision Autres investissements /services	INVEST. 2015		INVEST. 2016	INVEST. 2017	INVEST. 2018	INVEST. 2019
TOTAL IMMOBILISATIONS	848 466 €	708 946,24 €	662 180,75 €	35 000 €	0 €	0 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT (SANS RAR)	3 790 422,98 €	1 526 167,79 €	4 732 139,80 €	7 425 029,00 €	8 886 794,00 €	4 629 929,00 €
TOTAL DES RESTES A REALISER (RAR)	876 635,85 €	831 678,06 €	665 379,11 €			
TOTAL GENERAL DES DEPENSES INVESTISSEMENT	4 664 580,83 €	2 357 845,85 €	5 397 518,91 €	7 425 029,00 €	8 886 794,00 €	4 629 929,00 €

Les montants inscrits par projet représentent les investissements suivants :

- **Fluvestre**
 - o Etudes de sol et d'impact pour le futur port étang
 - o L'acquisition d'un bateau (150 000 €)
 - o L'acquisition de la future capitainerie et son aménagement (287 000 €)
 - o L'assainissement sur le quai d'Amont (15 000 €)
- **Sport**
 - o Etudes pour la création d'un terrain de football, mise en service d'un système d'accès, l'aménagement de la toiture du gymnase P. Grousset (40 000 €)
 - o Aménagement de l'aire de saut en longueur (15 200 €)
 - o L'achat de matériel : haies, tatamis, défibrillateurs, tables et bancs pour les vestiaires T. Doret (5 450 €).
- **Valorisation du patrimoine de l'Abbatiale**
 - o Etudes sur les sanitaires, les jardins et le stationnement (10 000 €)
 - o Etude sur le banc d'œuvre (15 600 €)
 - o Réalisation des sanitaires (100 000 €)
 - o Pose d'une grille pour le jardin et renforcement du mur du jardin (30 000 €).

- **Valorisation des autres éléments du patrimoine**
 - Pose de grille à la cave Banvin (6 000 €)
 - Réaménagement de l'accueil de la Mairie et Bureaux (80 000 €)

- **Réhabilitation des Fermes aux Moines**
 - Etudes sur les abords, pour les dossiers de subventions et sur les travaux (78 000 €)
 - Travaux de mise aux normes de la ferme 2 (248 000 €)

- **Zone du Renoir**
 - Etude sur le reprofilage de la voirie (20 000 €)
 - Création des réseaux pour l'EDF et la CCI (139 000 €)

- **Parc de la Garenne**
 - Etude sur la liaison avec la future ZAC (4 800 €)
 - Création d'allées et 1^{er} aménagement du parc (84 700 €)
 - Réseau EDF pour le parc et les péniches logement (100 000 €)

- **Vidéo protection**
 - Pose d'une caméra supplémentaire pour la capitainerie (10 000 €)

- **Quartier JB Clément**
 - 1^{ère} phase de la création du restaurant scolaire (909 392 €)
 - Changement des portes des logements (30 000 €)

- **Voirie**
 - Etude pour le giratoire du Pilon et rue d'Hardillière (45 000 €)
 - Etude complémentaire résidentialisation de la Croix Aude et de l'accessibilité de la Place de la République (15 000 €)
 - 1^{ère} phase de réalisation du giratoire du Pilon (200 000 €)
 - Réalisation de 2 plateaux ralentisseurs et voirie rue Salvador Allendé (180 000 €)
 - Travaux d'accessibilité des bâtiments scolaires et enfance et de la voirie (315 000 €)
 - Réfection de la cour maternelle J. Macé (50 000 €)
 - Voirie rue de Rouen, rue d'Hardillière et diverses rues (77 000 €)

- **Travaux divers**
 - Fin des études de la ZAC (15 000 €)
 - Plafond du réfectoire J. Macé + placards de la maternelle (50 000 €)
 - Remplacement des portes de la tribune à P. Grousset (40 000 €)
 - Réfection des grillages anti-pigeons à l'Abbatiale (30 000 €)
 - Création de bureaux dans l'ancien logement du gardien de la Mairie (40 000 €)
 - Création d'une aire de jeux à la Muette (70 000 €)
 - Remplacement candélabres et mobilier urbain (55 000 €)
 - Création de cavurnes et reprise de concessions (19 000 €)

- **Autres investissements**
 - o Remboursement du capital des emprunts (280 666 €)
 - o Remboursement du Très Haut Débit (32 012 €)
 - o Equipement tableaux numériques pour les écoles (22 000 €)
 - o Matériels et logiciels informatiques (47 200 €)
 - o Divers matériels, outillages véhicules et mobilier.

Le budget unique 2016 est en équilibre et se résume de la manière suivante :

Section de fonctionnement

- Recettes 7 100 985,18 €
- Dépenses 7 100 985,18 €

Section d'investissement

- Recettes 5 397 518,91 €
- Dépenses 5 397 518,91 €

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, le vote intervient au niveau du chapitre en section de fonctionnement et pour les recettes d'investissement et par opération pour les dépenses d'investissement.

Concernant le remplacement d'une contrebasse pour un montant de 4500 €, Madame DOFFEMOND-BOUWYN souhaiterait savoir si le matériel de la ville est assuré. Monsieur EUVERTE transmettra les informations mais pense que l'assurance de la ville couvre des gros risques.

Monsieur DERAYE considère qu'il s'agit d'un projet ambitieux et qu'en tout état de cause tous les investissements ne pourront pas être réalisés. Il estime que les études sont onéreuses et que l'on pourrait se passer de certains cabinets d'études. Monsieur DERAYE aurait souhaité que les projets portent davantage sur la voirie. Monsieur EUVERTE répond qu'il n'est pas négligeable de prévoir un budget de 800 000 € dans ce domaine.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte tous ces points avec 21 voix pour et 5 abstentions.

Intervention de Madame BAYARD, au nom du groupe d'opposition :

« Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Elus,

J'ai quelques remarques à développer.

Sur la réfection du parking de la gare, le stationnement en épis devant les habitations n'est pas judicieux, il génère des nuisances pour les riverains à savoir : le bruit lors des arrêts et redémarrages des véhicules garés sous leurs fenêtres, lors du stationnement de nuit ou de pénombre l'éclairage par les phares des véhicules orientés dans les habitations et bien entendu les émissions des gaz d'échappement qui polluent non seulement les murs de façades mais également l'atmosphère des habitations lors de l'ouverture des portes et fenêtres de ces riverains.

Lors de la réunion de la commission travaux, je vous avais demandé pourquoi le stationnement en épis de chaque côté du terre-plein central de cette rue n'avait pas été envisagé, il aurait amélioré voir supprimé ces nuisances que les riverains vont devoir subir, la réponse que vous m'avez faite, est que c'était déjà décidé.

Il est vrai également que vos réunions de la commission travaux auxquelles vous m'invitez ne sont pas des réunions de travail, mais des réunions d'informations, après que vous ayez validé vos projets.

C'est une situation bien regrettable, de n'être jamais associé aux réflexions de vos décisions, et nous regrettons le manque de démocratie citoyenne pour conduire votre politique locale.

Pour preuve encore la situation des habitants du Petit Thérain qui se plaignent, à juste titre des nuisances des camions stationnés devant chez eux, quel triste environnement pour ces Lupoviciens.

Là encore je vous avais soumis le problème lors d'un conseil municipal, vous l'avez ignoré, avant qu'il vous revienne lors de la réunion publique du jeudi 25 février 2016.

Trop souvent vous méprisez nos remarques et nos idées, certes nous ne sommes que des élus d'opposition mais il est aussi de notre devoir de porter à votre connaissance ces situations.

Quand on vous pose une question ou un problème, on n'attend pas de vous des explications pourquoi c'est comme ça, ou des comment s'en passer, on attend de vous une prise en compte, une réflexion commune et une action efficace, aucun territoire de St Leu ne mérite d'être délaissé ignoré voir méprisé.

Autre sujet, les Lupoviciens en ont assez des nuisances, incivilités, cambriolages, de la circulation difficile et autres désagrèments du bien vivre à St Leu.

Le Préfet l'a rappelé lors de son discours des vœux que l'emploi et la sécurité sont les deux axes majeurs à prendre en compte dans l'élaboration des budgets des collectivités en 2016.

L'excédent du budget de fonctionnement en 2015 est de plus de 1 millions d'€, récurrent depuis plusieurs années, cela représente l'équivalent d'environ 20 emplois temps plein.

Des nouveaux emplois permettraient d'offrir aux Lupoviciens des prestations supplémentaires dans le domaine de la sécurité et des services afin d'être au plus près de la réalité des besoins de la collectivité.

Il existe à ST LEU un CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) il ne se réunit jamais en séance plénière élargie avec les partenaires que nous sommes, s'il produit des comptes rendus d'activités nous aimerions avoir les informations précises de ces rapports de la gendarmerie, avec une étude comparative détaillée et chiffrée depuis plusieurs années, 2008 puisque c'est votre référence dans toute vos présentations : les faits, la fréquence, l'évolution ou la régression de ces actes et autres indicateurs de toutes ces incivilités.

Comment concevoir l'adhésion des Lupoviciens à vos importants projets d'investissements, alors que leurs problèmes quotidiens récurrents ne sont pas réglés, pire encore ces investissements vont générer d'avantages de nuisances routières sonores et environnementales.

L'achat du bateau de 150 000€ sur 5 ans et les coûts de fonctionnement de 8 à 10 000€/an représentent l'équivalent d'environ 16€/an par foyer, quel est l'intérêt pour les Lupoviciens ?

Ni avait-il pas d'autres investissements plus urgents à réaliser, cantine scolaire, accessibilité, sécurité, délinquance

Pourquoi ne parlez-vous pas dans vos projets d'investissements des études d'impact sur l'environnement, les nuisances, la circulation routière et sur le chiffrage des créations d'emplois ?

Que deviendront ces projets si les subventions auprès du département et de la région ne sont pas à la hauteur de vos demandes ?

Ferez-vous un emprunt complémentaire pour financer le manque de subventions ?

Que deviendront ces investissements si les exploitants mettent la clé sous la porte ?

Deviendront-ils les nouvelles friches industrielles, commerciales ou touristiques de demain ?

La seule certitude est que les Lupoviens, continueront eux par leur fiscalité, à rembourser ces emprunts d'investissement contractés par la ville, ainsi que les charges de fonctionnement, d'entretien et de maintenance de ces infrastructures, n'oubliez que la fiscalité de l'intercommunalité va elle aussi subir de fortes augmentations imputables aux Lupoviens ».

Monsieur EUVERTE explique ne pas avoir le sentiment d'ignorer les remarques du groupe d'opposition et considère que les informations lui sont transmises aussi souvent que possible.

Concernant les réunions du CLSPD, Monsieur EUVERTE explique que des réunions mensuelles se tiennent avec la gendarmerie et le collège, mais s'agissant de données confidentielles, ces réunions restent restreintes aux personnels concernés. Il indique également que les réunions plénières ne sont pas obligatoires dans les communes de moins de 5 000 habitants.

Concernant le projet fluvial, Monsieur EUVERTE rappelle la volonté de la ville de développer des activités qui pourront devenir rentables. Ce projet permettra également d'assurer une plus grande attractivité de la ville. Monsieur EUVERTE explique la nécessité de chercher des recettes pour éviter une hausse des impôts.

Monsieur EUVERTE souhaite une véritable coopération avec les élus du groupe d'opposition.

6) Subvention aux associations

Monsieur MAZET explique que des disparités importantes ont été relevées dans les subventions versées aux associations sportives. Afin de remédier à ce phénomène, un nouveau mode de calcul a été élaboré prenant en compte le nombre de lupoviens, les jeunes jusqu'à 18 ans, le montant des cotisations, les équilibres budgétaires...Ce calcul est pondéré à hauteur d'un tiers par an afin de lisser les écarts sur 3 ans.

Les autres associations percevront un montant identique à celui de l'an dernier.

Il est proposé aussi de subventionner de nouvelles associations :

« Tout ça pour chat » 500 €

« Le Vignoble Oisien Qui Fait Danser les Chèvres » 300 €

« Mémoire et Avenir Citoyen » (en remplacement du souvenir français) 200 €

Madame BAYARD s'interroge sur le fait que Les Amis Réunis et l'Amicale des Sapeurs-Pompiers n'aient pas déposé de demande de subvention. Il en est de même pour les associations de parents d'élèves. Monsieur MAZET répond qu'il n'a pas été signalé de changement de président d'association, et que les subventions ne peuvent être étudiées qu'après remise du dossier de demande.

Monsieur TARASSI explique que le montant de la subvention doit correspondre au plus près à la vie des associations. Il ajoute que ce nouveau mode de calcul leur a été présenté. Monsieur DERAYE estime qu'il s'agit d'une très bonne initiative.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte ce point à l'unanimité.

7) Subvention au CCAS

Madame ERNOULT informe le conseil que les services de la trésorerie demandent qu'une délibération soit prise pour justifier du versement de la subvention au Centre Communal d'Action Sociale prévue au budget à hauteur de 50 000 €.

Monsieur EUVERTE précise qu'il s'agit d'une dépense que l'on maintient d'année en année.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte ce point à l'unanimité.

8) Confirmation des demandes de subvention au Conseil Départemental

Le Conseil Départemental demande qu'une délibération du conseil leur soit adressée pour les subventions antérieures à 2016.

Ces délibérations devront préciser la volonté de maintien de la demande, l'approbation du projet et le montant des travaux.

Monsieur EUVERTE propose au conseil de délibérer sur les travaux suivants :

- Boissy 1^{ère} phase 457 956,95 € HT
- Boissy 2^{ème} phase 820 041,30 € HT
- Parking de la Gare 213 932,23 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil adopte ce point à l'unanimité.

9) Demande de subvention au Conseil Régional

Dans le cadre des demandes de subventions auprès du Conseil Régional, la direction du développement territorial demande la réalisation d'une étude complémentaire sur la faisabilité et l'opportunité de la création d'activités touristiques du domaine des fermes des Moines.

Cette étude, estimée à 22 000 € peut être subventionnée à hauteur de 50%.

Monsieur EUVERTE propose au conseil de valider ce projet et de le charger d'effectuer toutes les démarches pour l'obtention d'une subvention au meilleur taux possible.

Monsieur EUVERTE explique qu'un comité de pilotage a été créé sur ce projet et que le Conseil Régional est prêt à étudier cette demande.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte ce point avec 25 voix pour et 1 abstention.

PERSONNEL

10) Modification du tableau des emplois

Suite au départ en retraite d'un agent au 1^{er} mai, le recrutement de son remplaçant nécessite la création d'un poste de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} mars 2016.

Deux agents de la commune ont été admis par voie de concours au grade de rédacteur.

Il est proposé au conseil de modifier le tableau des emplois de la manière suivante :

Créations			
Nbre	Grade	Catégorie	Pôle
2	Rédacteur	B	Adm Gen
1	Rédacteur Principal 2 ^e classe	B	Adm Gen

Monsieur EUVERTE indique que les postes actuellement occupés ne seront supprimés qu'après titularisation de ces agents.

Monsieur DERAYE tient à féliciter les deux personnes ayant obtenu le concours.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte ce point à l'unanimité.

SCOLAIRE

11) Modification de la carte scolaire

Madame RIBOUILLARD explique que par délibération n° 2015/10/28 du 5 octobre 2015, le conseil a déterminé les secteurs scolaires en fonction du lieu d'habitation des parents en 2 zones distinctes.

Le Directeur Départemental de l'Education a conseillé de réduire les zones existantes aux abords des écoles et de créer une troisième zone afin de permettre un meilleur équilibre des effectifs scolaires.

La commission scolaire, dans le respect des règles précisées dans la délibération du 5 octobre et le Code de l'Education (fratries, poursuite d'un cycle de formation...) déterminera l'école de rattachement de ce secteur en fonction du plan élaboré.

Madame DOFFEMOND-BOUWYN souhaiterait obtenir des précisions concernant la troisième zone. Monsieur EUVERTE explique qu'il faut privilégier la proximité des lieux mais qu'il est nécessaire de pouvoir se laisser des marges de manœuvre.

Monsieur EUVERTE annonce par ailleurs le risque de fermeture d'une classe de maternelle JBC et d'une classe primaire JM. La population n'a pas augmenté depuis deux ans et le nombre d'enfants scolaires continue de diminuer, et ce, malgré les constructions nouvelles sur la commune comme le souligne Monsieur DERAYE.

Monsieur EUVERTE indique par ailleurs que l'étude d'impact réalisée pour la création de la ZAC « Stradal » permettra de définir les besoins en services.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte ce point à l'unanimité.

Questions diverses

Madame DOFFEMOND-BOUWYN souhaiterait connaître les raisons pour lesquelles le concert prévu le 24 avril a été annulé. Monsieur EUVERTE explique que le Président de l'association de Villers-sous-Saint-Leu a été reçu en mairie pour définir les modalités d'organisation de cette manifestation. Après concertation sur les demandes diverses de l'association (prêt de la salle Art & Culture, installation des gradins par les Services Techniques de la ville, présence d'un régisseur municipal, paiement de la taxe Sacem par la municipalité...), cette dernière a considéré que la ville n'offrait pas de conditions suffisantes pour maintenir la manifestation. Madame DOFFEMOND-BOUWYN remercie Monsieur EUVERTE pour ces indications puisque de mauvaises informations auraient circulé.

Plus aucun conseiller ne souhaitant s'exprimer, Monsieur EUVERTE lève la séance à 23H05.

Le Secrétaire de Séance,

Laurent TARASSI